



Centre national d'Accompagnement Familial Face à l'Emprise Sectaire

DERIVES SECTAIRES
MANIPULATION
FAITS DOMMAGEABLES
EMPRISE

NOUS SOMMES TOUS CONCERNÉS
NOTRE FAMILLE, NOS AMIS, NOUS-MÊMES.

**COMMENT RÉAGIR ?
OBTENIR DE L'INFORMATION, DE L'AIDE ?
COMMENT SE PROTÉGER ?**

CAFFES - Association d'intérêt général - loi 1901

Agréée Education nationale, Service Civique et Citoyen, Jeunesse et Education Populaire
7- 9 rue des Jardins 59000 Lille

03.20.57.26.77- 06.45.32.60.05 - contact@caffes.fr

www.caffes.fr  <https://www.facebook.com/caffes.lille.g>  <https://twitter.com/ACaffes>

NOS RÉOLUTIONS 2021



- Mettre à la disposition des familles notre expertise de terrain depuis plus de 45 ans au plus près des victimes .
- Développer le partenariat existant avec la Miviludes depuis de nombreuses années pour être encore plus efficace.
- Déployer de nouvelles actions de prévention renforçant notre partenariat avec l'Education nationale.
- Produire de nouveaux outils de prévention afin d'éveiller la vigilance de chacun.

L'Assemblée Générale 2020 a acté la diminution du montant de la cotisation annuelle des adhérents, passant de 30€ à 10€, afin de permettre au plus grand nombre de soutenir notre association.

Alors, soyez nombreux à adhérer à notre association, à en parler autour de vous, à vos familles, à vos amis, nous avons besoin de vous!

LE PROCESSUS DE L'EMPRISE **SECTAIRE**

L'emprise sectaire est une forme très spécifique de mise en état de sujétion, dont le processus peut se décliner en plusieurs phases :



Une phase de **séduction** lors de laquelle le recruteur avance masqué, utilisant des façades respectables et d'apparence inoffensives afin de mettre en confiance la personne cible, c'est le piège.



Une phase **d'endoctrinement** lors de laquelle, à l'abri des regards extérieurs, la personne séduite perd son sens critique et ses repères antérieurs au profit du manipulateur.



Une phase de **rupture** lors de laquelle le manipulateur va isoler la personne séduite de ses repères antérieurs qu'ils soient d'ordre familial, affectif, professionnel, social..

LES CRITÈRES D'EMPRISE MENTALE ET SECTAIRE

Les dix critères de **dangerosité**
établis par le rapport parlementaire n°2468 de décembre 1995

Pour l'individu

- 1 - La déstabilisation mentale
- 2 - Le caractère exorbitant des exigences financières
- 3 - La rupture induite avec l'environnement d'origine
- 4 - Les atteintes à l'intégrité physique
- 5 - L'embrigadement des enfants

Pour la collectivité

- 6 - Le discours plus ou moins anti-social
- 7 - Les troubles à l'ordre public
- 8 - L'importance des démêlés judiciaires
- 9 - L'éventuel détournement des circuits économiques traditionnels
- 10 - Les tentatives d'infiltration des pouvoirs publics

Afin de ne pas **imputer à tort un changement d'attitude** et de comportement qui pourrait avoir d'autres origines comme une **pathologie mentale ou un trouble de la personnalité**, il importe de se référer aux **10 critères de dangerosité** établis par le rapport parlementaire n° 2468 de décembre 1995, combinés aux **10 critères de l'emprise mentale** établis par Philippe-Jean PARQUET, professeur en psychiatrie infanto-juvénile.

Ces **10 critères permettent** de faire la démonstration de caractéristiques particulières, identifiables chez une personne sous emprise sectaire.

5 critères doivent être identifiés afin d'estimer la personne sous emprise.



LE CAFFES

Le **CAFFES** est une association nationale qui intervient sur l'ensemble du territoire français créée en 2014. Elle succède à l'ex-ADFI Nord-Pas de Calais-Picardie qui lui a transmis son savoir-faire, bénéficiant ainsi d'une expérience riche d'une quarantaine d'années dans la prise en charge des victimes directes et/ou de leurs familles confrontées à l'emprise sectaire, quelle qu'elle soit (pseudo-religieuse, spirituelle, loisirs, écologique, etc.)



LE CAFFES ET LE TEMPS

#1 D'abord le **temps de l'accueil** : sonner à la porte de notre centre d'accueil n'est pas toujours facile...

#2 Puis le **temps de l'écoute** : avec un bénévole écoutant, formé à cet effet. C'est ici que l'association trouve sa place, que son caractère familial trouve son sens.

#3 Ensuite le **temps du récit** et de l'échange qui s'accompagnent souvent de beaucoup de souffrance, de détails en vrac, de questions. C'est là que les compétences des bénévoles et salariés sont nécessaires. La parole dérobée lors de l'emprise est rendue à la personne.



#4 Vient alors le **temps de l'émotion**, des questions :

« Que pouvez-vous faire pour moi ? » Notre réponse est bien souvent de remercier la personne de sa confiance et de lui demander ce qu'elle attend de notre centre. Nous lui précisons que notre association ne fera rien à sa place mais plutôt avec elle. Nous ne sommes pas dans l'assistantat mais dans l'accompagnement.

#5 Enfin, le **temps de comprendre**, de parler d'autres choses, de rebondir et de faire des projets. La personne doit réussir à prendre le recul suffisant pour faire ressortir de l'expérience vécue les éléments positifs.



3 PÔLES CONSTITUENT SON DOMAINE DE COMPÉTENCE :



L'ACCOMPAGNEMENT



LA PRÉVENTION ET LA DOCUMENTATION



LA SENSIBILISATION

L'ACCOMPAGNEMENT

Parce que la parole fait partie intégrante du processus de reconstruction, le CAFFES **accueille, écoute et oriente** les personnes subissant les dérives sectaires ainsi que leur entourage (familial, amical, professionnel, etc.) en mettant à leur disposition :



Un service d'accompagnement psychologique, juridique et social afin d'être entendues dans leurs souffrances, leurs questionnements et d'être conseillées au plus juste dans leurs démarches.

Ce service est assuré par des professionnels (psychologue, avocat,...) choisis en fonction de leurs compétences dans le domaine de l'emprise sectaire. Il est accessible sur proposition du bénévole écoutant et en accord avec le bureau de l'association.

Librement consenti et limité dans le temps, cet accompagnement est totalement gratuit et strictement confidentiel.



Un temps d'échange offrant un espace de parole et d'écoute privilégié au sein duquel les familles accueillies expriment leur vécu, leurs interrogations mais partagent également des conseils et recommandations sur les attitudes, les paroles et comportements à adopter pour tenter d'éveiller l'esprit critique d'un proche sous emprise sectaire.

Supervisés par une psychologue et une avocate, ces temps se déroulent plusieurs fois dans l'année, abordant divers thèmes et permettant de libérer la parole sur un sujet difficile tant pour les sortants et leurs familles que pour les professionnels y assistant.

Durant 2019, le CAFFES a poursuivi la mise en place de « **temps d'échanges individuels et personnalisés** », individualisant toujours plus l'accompagnement de familles avec un objectif : recevoir la victime directe en voie de sortie d'emprise sectaire afin de l'accompagner dans un second temps.

L'échange permet dans un premier temps d'expliquer le mécanisme à l'œuvre, de réaliser une mini-sensibilisation de chaque personne dans l'entourage de la victime, pouvant alors être chacun une personne ressource sur laquelle s'appuyer pour poser ensemble des garde-fous autour de la victime et tenter, chacun dans sa relation à la victime, d'éveiller son esprit critique.

L'entourage repart alors avec la connaissance et la compréhension du mécanisme, permettant de ne pas être dans le jugement, d'être le moins maladroît possible avec la victime directe et éviter ainsi qu'elle ne s'isole encore plus, de disposer de pistes d'actions pour sortir la personne de l'emprise.

Ces temps sont également un moment propice à la réflexion entre les familles et les professionnels de terrain.

Le CAFFES propose un accompagnement familial personnalisé sur place ou à distance : plateforme d'écoute psychologique et juridique, possibilité d'entretien confidentiel par visioconférence. Uniquement sur rendez-vous.

LA PRÉVENTION ET LA DOCUMENTATION



DÉNONCER C'EST BIEN, PRÉVENIR C'EST MIEUX

Divers outils ont été conçus afin de **sensibiliser tous les publics** face à l'emprise sectaire. Le CAFFES dispose d'un vaste fonds documentaire qui n'a de cesse de **s'enrichir** et qui est composé de revues et ouvrages scientifiques, d'extraits de presse, de mémoires d'étudiants (sur trois pôles : psychologique, juridique et social) et de vidéos.

Consultable sur place uniquement sur rendez-vous et, pour certains ouvrages, empruntables en fonction de leur disponibilité, ce fonds documentaire alimente nos équipes d'intervenants dans **l'élaboration de leurs outils de prévention** du phénomène sectaire auprès de tout public. Cette prévention passe d'abord par notre site internet et nos réseaux sociaux, mais également par notre PowerPoint utilisé lors de séances de sensibilisation expliquant le mécanisme de l'emprise sectaire.



Pour sensibiliser les jeunes à ce mécanisme particulier, en 2011, une bande dessinée **«Manon, Lilou, Alex, Thomas : quatre adolescents face à l'emprise sectaire»**. Rédigée dans un langage simple, elle permet d'appréhender les mécanismes d'emprise et de s'interroger sur les attitudes à adopter face au problème. Un outil lauréat 2011 et 2013 du prix «l'Honneur en action» décerné par la Société des Membres de la Légion d'Honneur (SMLH).

En 2019, et face à la réforme du Lycée, mise en place d'une refonte partielle de cette BD avec le concours du Rectorat de Lille. Le CAFFES a également réalisé des vidéos de prévention traitant du processus de l'emprise sectaire.

Pour l'année 2020, de nouveaux outils de prévention sont créés par le CAFFES:

- Un guide du travailleur social dans le but, pour ces professionnels, de créer une culture de prévention et de

vigilance face aux pratiques découlant d'une emprise sectaire.

- Un projet européen ERASMUS + fin d'année 2020 pour une durée de 32 mois, regroupant professionnels sociaux, universitaires et psychologues venant de 4 pays européens, France, Italie, Espagne et Slovénie. Ce projet a pour mission de fournir aux communautés éducatives des outils numériques interactifs, destinés à lutter contre l'attrait croissant des adolescents de 10-19 ans, et parfois leurs aînés, pour les infox et les théories complotistes ou obscurantistes, véhiculées par Internet et les réseaux sociaux. Divers outils permettant de travailler l'esprit critique.

Ces différents outils utilisés sont régulièrement mis à jour selon l'actualité du phénomène de l'emprise sectaire.

Chaque année, le CAFFES accueille et forme plusieurs stagiaires issus de diverses formations (communication, juridique, social, psychologique). Sensibilisés, ces stagiaires deviennent nos meilleurs «ambassadeurs».



SÉANCES DE SENSIBILISATION DES PROFESSIONNELS ET DES PARTICULIERS

Parce qu'aider les professionnels à détecter l'emprise sectaire c'est avant tout permettre aux victimes directes et à leur famille de recevoir un accueil et une **écoute compréhensive**, le CAFFES a mis en place des séances de sensibilisation à destination des acteurs de terrain des secteurs associatifs, des secteurs privés et publics intéressés par la compréhension, le repérage, l'accompagnement et la prévention de ce mécanisme particulier.

Les séances s'articulent autour de **thèmes généraux** tels que : la représentation sectaire, la présentation des acteurs publics et privés d'accompagnement des victimes et de leur entourage, l'accueil, l'écoute, et l'accompagnement de ces victimes directes et indirectes, la dynamique psychologique de la victime, avec un panorama de l'arsenal juridique. Le CAFFES étant agréé Service Civique accueille chaque année des volontaires réalisant une mission de prévention en participant à la création d'outils et en animant des actions de prévention.

Particuliers ou professionnels, si vous souhaitez organiser une séance de sensibilisation, contactez-nous par :



notre site internet :
www.caffes.fr



notre téléphone :
03.20.57.26.77

- Je désire adhérer au CAFFES :

En tant que membre actif
10 €

En tant que membre bienfaiteur
20 €

- Et/ou je désire faire un don au
CAFFES : €

TOTAL : €

MOYEN DE PAIEMENT

Chèque à l'ordre
du CAFFES

Espèces

Date : Le / /

Signature :

Le CAFFES est habilité à délivrer des reçus fiscaux en application des articles 200 (dons reçus de particuliers) et 238 bis (dons reçus d'entreprises) du code général des impôts.

Ainsi les dons ouvrent-ils droit à réduction d'impôts sur le revenu égale à 66% pour les particuliers du montant des dons faits dans la limite des 20% du revenu imposable et à 60% pour les entreprises du montant de leur don et dans la limite de 5 % du chiffre d'affaire. Cf rescrit DGFIP du 08 avril 2015

La qualité de membre du CAFFES n'est effective qu'après acceptation de la demande d'adhésion par le Conseil d'Administration et le versement de la cotisation. Une personne morale ne peut être membre du CAFFES.

Conformément à l'article de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Seul le CAFFES est destinataire de ces informations.

Madame Monsieur

• Nom

• Prénom

• Adresse :

• Code Postal :

• Ville :

• Téléphone :

• Adresse mail :

Conformément à nos statuts, seuls les adhérents à jour de leur cotisation annuelle peuvent participer et délibérer sur l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Annuelle du CAFFES.

BULLETIN A RENVOYER AU CAFFES

7-9, rue des Jardins,
59000 LILLE
03.20.57.26.77
06.45.32.60.05

contact@caffes.fr
www.caffes.fr

La MIVILUDES

Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires, créée en 2002, rattachée depuis le décret présidentiel du 15 juillet 2020 au ministère de l'Intérieur et placée sous l'autorité du Secrétaire général du Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (SG-CIPDR):

- mène une **action d'observation et d'analyse du phénomène sectaire** à travers ses agissements attentatoires aux droits de l'homme, aux libertés fondamentales et autres comportements répréhensibles.
- **coordonne** l'action préventive et répressive des pouvoirs publics à l'encontre des dérives sectaires et contribue à la **formation et l'information de ses agents**.
- **informe** le public sur les risques voire les dangers auxquels il est exposé et facilite la mise en oeuvre **d'actions d'aide aux victimes** de dérives sectaires.

Un comité d'orientation, composé d'une quinzaine de personnalités qualifiées, éclaire l'action publique pour la prévention et la répression des agissements sectaires. La Miviludes peut être saisie pour avis ou signalement via des formulaires en ligne sur son site, qui donne accès aux informations et publications destinées au public.

Pour plus d'informations : www.derives-sectes.gouv.fr

La CAIMADES

Placée au sein de l'Office Central pour la répression des Violences aux Personnes (OCRVP) de la direction centrale de la police judiciaire (DCPJ), **la Cellule d'Assistance et d'Intervention en Matières de Dérives Sectaires** (CAIMADES) créée en 2009 est le seul service d'investigation judiciaire en France spécialisé dans les **infractions pénales** commises par des **mouvements à caractère sectaire**.

Huit officiers de police judiciaire, tous volontaires, ont pour mission de **prêter assistance** aux services saisis de dossiers visant des organisations à caractère sectaire et de favoriser l'application des dispositions de la loi de 2001 relatives à la sujétion ou à l'emprise mentale.

Leur objectif n'est pas de lutter contre les mouvements sectaires proprement dits, «mais contre les dérives orchestrées » par ces derniers.

Sur la base de techniques d'investigations classiques (le recueil de témoignages, l'examen de supports diffusés favorisant la mise sous emprise psychologique, l'enquête judiciaire, etc), la CAIMADES démontre l'existence de l'infraction «d'abus de faiblesse d'une personne en état de sujétion psychologique» (article 223-15-2 du Code Pénal).

L'enquête judiciaire permet notamment d'établir les faits dommageables subis par les victimes (affectif, social, financier, médical, etc).

Pour plus d'informations : www.interieur.gouv.fr/fr/Actualites/Dossiers/Sectes-Prouver-l-emprise-mentale-sur-les-anciens-adeptes

